DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

# REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-118 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNE DE CASTELNAUDARY** 

Matière: Finances locales

<u>Sous matière</u>: Décisions budgétaires

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 juin 2022 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE, Adrien ROUZAUD

Formant la majorité des membres en exercice

## OBJET:

COMMUNICATION **DU RAPPORT D'OBSERVATIONS** DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ET DE LA REPONSE DE L'ORDONNATEUR -**CONTROLE DES** COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE CASTELNAUDARY (EXERCICES 2015 ET SUIVANTS)

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 16 JUIN 2022

AFFICHAGE EN DATE DU 130 JUIN 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 3 0 JUIN 2022

#### **Procurations:**

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Sabine CHABERT, Bernard GRIMAUD Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à François DEMANGEOT, Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,

Brigitte BATIGNE Donne procuration à Philippe GREFFIER Brigitte BATIGNE Donne procuration à Chantal BARTHES, Giovanni ZAMAI Donne procuration à Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

**Absents**: Delphine SANTINI

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

En application des dispositions de l'article L.211-8 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes Occitanie a examiné certains aspects de la gestion de la Ville sur les exercices 2015 et suivants.

L'instruction a été réalisée de janvier 2021 à mars 2022. A son issue, cet examen de gestion a fait l'objet d'un rapport d'observations définitives transmis à la Ville le 12 avril 2022. Le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses de Monsieur le Maire, a été communiqué à la Ville par courrier du 25 mai 2022.

L'article L.243-6 du Code des Juridictions Financières fait obligation aux exécutifs des collectivités de communiquer à leur assemblée délibérante, dès leur plus proche réunion, les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes en vue d'un débat en Conseil Municipal étant précisé que le rapport a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux en annexe de la convocation à la séance du jour.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le contenu du rapport et de sa réponse.

Il demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication des observations définitives formulées par Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES DEBAT, PREND ACTE de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie de la Commune de Castelnaudary.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelhaudary, le 23 juin 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 2 9 JUIN 2022

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 2 8 JUIN 2022

Par publication le : 3 0 JUIN 2022 ASTE

Par délégation, Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022 Affiché le 30 JUIN 202

ID: 011-211100763-20220623-DB2022118-DE

1